



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 18 septembre 2020

Convocation des conseillers :

le 18 septembre 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 25 septembre 2020

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Echevins, Mandy Ragni, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Conseillers, Christian Weis, Echevin, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Luc Theisen, Catarina Simões, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

**Excusés :** Jean Tonnar, Luc Majerus, Luc Majerus, Jeff Dax, Jeff Dax, Conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet : 11.4.2. Crédit spécial ordinaire - Cellule sécurité; décision**

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2020 sont à adapter;

Considérant que cette modification budgétaire vise à régulariser la situation en relation avec les frais « COVID-19 » pour le personnel communal (principalement masques et gel hydroalcoolique);

Vu la modification budgétaire suivante proposée:

- Article budgétaire : « 3/170/602000/99001 - Produits d'hygiène - Personnel communal »;

Budget initial 2020 : 0 EUR

Augmentation du crédit : 120.000 EUR

Crédit 2020 après modification budgétaire : 120.000 EUR

Considérant que cette modification budgétaire ne met pas en cause l'équilibre budgétaire, étant donné que le boni du budget 2020 est de 6.582.515,51 EUR (boni ordinaire annuel de 38.295.566,97 EUR);

Vu l'avis favorable de la commission des finances;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

**approuve**

à l'unanimité

la modification budgétaire proposée.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre